

DELIBERATION N° 81/163 : DEMANDE DE CLASSEMENT LOTISSEMENT V /ZAC LUDRES-SUD DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée qu'il convient, pour régularisation, de procéder à l'insertion dans le domaine public, des voiries et réseaux du lotissement V de la Z.A.C. LUDRES-SUD.

Cette première tranche concerne les rues des Frères Lumière, Galilée, et Impasses Arago et Barthelémy, pour lesquelles l'ouverture d'une procédure de classement a été demandée par délibération du 16 Décembre 1976.

Cette procédure n'ayant pas été conduite à son terme depuis cette époque, le Conseil Municipal doit confirmer sa demande d'ouverture d'enquête en vue du classement des dites voiries dans le domaine communal.

Ce classement ne pourra intervenir qu'après enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- confirme sa demande d'ouverture d'enquête administrative publique auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, en vue du classement dans la voirie communale des voiries désignées ci-dessus.